

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Jennifer BENAYAD, Messieurs Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT.

Absents Excusés : Madame Elisabeth CAUSSIDERY et Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Loïc BARTHET.

Procuration de Mr Emmanuel FRANCHINI à Mme Brigitte PRÊTRE.

Procuration de Mme Elisabeth CAUSSIDERY à Mr Jean-François PERROT.

Procuration de Mr Loïc BARTHET à Mr Julien LAURENT.

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BENAYAD.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 12 Juin 2023

Le Procès-verbal du 12 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Décision Modificative sur le Budget Communal

Suite à un courrier reçu de la Préfecture nous avisant que nous avons trop perçu de DGF en 2022.

Pour effectuer ce remboursement, nous devons faire un mouvement de crédits, du compte 673 (titres annulés sur exercices antérieur) au compte 74119 (versements de Dotation Globale de Fonctionnement des communes) pour un montant de 722 €, pour cela, une Décision Modificative est à prendre sur le Budget Communal, acceptée à l'unanimité.

3/ FSL / FAAD

Madame le Maire nous informe du courrier reçu du département du Doubs pour une participation financière d'une part au FSL (Fond de Solidarité pour le Logement) et d'autre part au FAAD (Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté). Les années précédentes le conseil municipal faisait le choix de contribuer pour le FSL.

Le conseil valide à l'unanimité la reconduction du FSL, le dernier recensement de l'INSEE est de 342 habitants nous verseront la somme de 208.62 €.

4/ Régularisation terrain Favrot

Nous avons été contacté par l'Office Notarial de Joux fin Mai 2023, nous informant que l'indivision Favrot souhaite régulariser la situation des parcelles cadastrées à ce jour sous les numéros A 455 (0 a 16 ca) et B 1063 (0 a 45 ca) d'une surface total de 0 a 61 ca, ces parcelles se situent rue du Vézenay. Les travaux de cette rue ont été réalisés en 2006, parmi tous les propriétaires avec lesquels la commune a traité l'alignement de cette voirie, il restait l'indivision Favrot dont on n'avait pas toutes les signatures.

Mme le Maire a échangé par téléphone avec Mr Henri Favrot concernant le prix de l'acquisition, il donne son accord sur le montant prévu de 20.13 €.

En tant qu'acheteur, les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour régulariser cette situation.

5/ Travaux sur la Citerne dans le pâturage de la Coquille

Le responsable du Pastoralisme c'est rapproché de Mme le Maire pour l'informer qu'une citerne dans les pâtures de la Coquille devient dangereuse car la dalle supérieure s'effondre. Un devis a été demandé à l'entreprise LONCHAMPT, au vu de devis les agriculteurs ont proposé de faire la démolition. La commune accepte de faire les travaux sur cette citerne, c'est-à-dire la création d'une nouvelle dalle, une trappe de visite et en même temps on refait l'étanchéité, le tout pour un montant de 4756.80 € TTC. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

6/ Familles Rurales

Familles Rurales souhaite améliorer le service de la cantine du midi de Métabief, en faisant l'acquisition de matériel pour un montant de 16 859,88 € afin de créer un self-service pour combler en partie le manque de personnel.

Famille rurale prend 4909 € sur les excédents des années précédentes, des subventions de ADEME et de la DRAJES environ 5000 €. Reste 6950,88 € pour les cinq communes, la répartition financière sera calculée de la même façon que pour la cantine.

Le conseil valide à l'unanimité le projet pour pallier au manque de personnel.

7/ Questions diverses

Le portail de l'école (côté cour et préau) doit être changé pour répondre aux normes de sécurité de hauteur minimale, de nouveaux devis sont demandés à FCE pour un projet en Automne.

Une administrée cherche du terrain pour l'installation de 15 ruches. Pour information, les services de l'Etat ont fait retirer des ruches sur notre commune car la réglementation est stricte à ce sujet.

Une banderole a été installée pour signaler la vente des 3 parcelles qui restent dans le lotissement « La Fabrique ». Les nouveaux numéros des parcelles sont répertoriés au cadastre.

Par rapport à la déviation de la RN57, la commune envisage de restreindre la circulation avec des panneaux sans interdit dans le village sauf riverains et ayants droits à certaines heures. On va se renseigner auprès de la Sous-Préfecture pour voir si ceci est réalisable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.